

Associer culture et pâtures

La Franche-Comté est région test pour l'expérimentation de l'agroforesterie. Explications sur cette méthode d'exploitation des parcelles agricoles, valorisante pour l'espace rural.

«**L'**association des arbres aux cultures remonte à l'histoire de l'humanité. Il existait des peupleraies au XVIII^e siècle, des prés-vergers au XVI^e avec pommiers, mirabelliers... Cela existe encore en France notamment dans le Dauphiné ou le Périgord qui pratiquent des cultures intercalaires avec des noyers», précise Fabien Liagre, responsable du dossier agroforesterie à l'APCA/Inra. «L'objectif est d'étudier la faisabilité de l'agroforesterie en Europe et de rédiger une réglementation commune de l'agroforesterie», ajoute F. Liagre.

Un programme de recherche

Depuis août 2001, l'APCA (assemblée permanente des chambres d'agriculture) est partenaire du programme agroforestier européen Safe, coordonné par l'Inra (Institut national de recherche) de Montpellier. Ce programme regroupe huit pays et durera jusqu'en janvier 2005. Le projet Safe s'inscrit dans le cadre de l'évolution de la politique agricole commune. Des bases de

données et des modèles informatiques seront élaborés pour évaluer l'intérêt économique de l'agroforesterie. L'APCA a charge d'étudier la faisabilité des projets agroforestiers pour les exploitations agricoles françaises et participera aux réflexions qui conduiront à une réforme des réglementations européennes.

En effet, la loi d'orientation forestière de 2001 reconnaît le rôle des chambres d'agriculture dans des domaines allant de l'aménagement de l'espace rural au développement durable de la filière forêt-bois. Aujourd'hui, un agriculteur peut toucher des aides forestières et des aides agricoles. L'agroforesterie est encouragée par les pouvoirs publics. En effet, les cultures intercalaires ont droit aux mêmes aides que les cultures en plein.

Etude sur trois régions

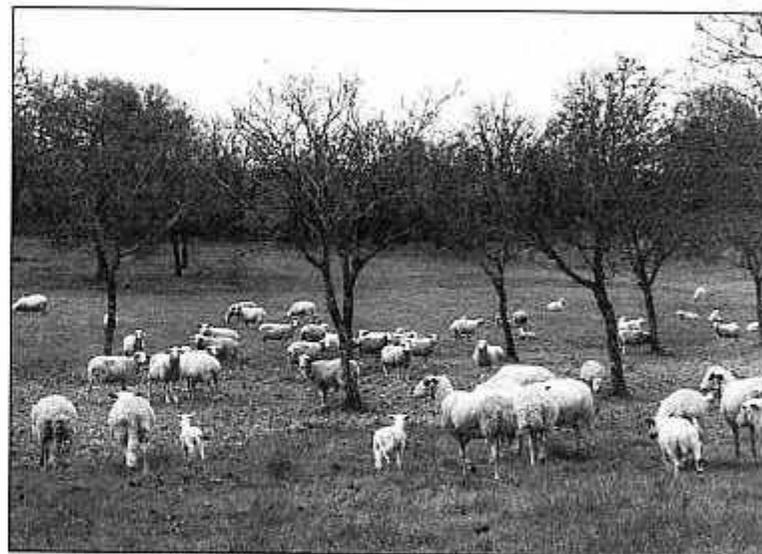
La Franche-Comté, le Poitou-Charentes et le Centre sont retenues pour faire l'objet d'étude, dans le cadre de ce programme Safe. «La Franche-Comté est une région déjà très boisée qui

peut avoir des produits complémentaires comme des arbres à croissance rapide», suggère F. Liagre. Il est envisageable de tester l'association arbres-cultures de blé, orge, maïs, notamment en Haute-Saône. Dans la région Centre. «Il n'y a plus d'arbres au milieu des cultures. Les arbres ont disparu avec la mécanisation. On va essayer de réintroduire des arbres de bonne valeur économique tels que le merisier, le cornouiller, l'alisier», indique F. Liagre.

Pour l'instant, le programme est en phase de démarrage. «Il faut faire une analyse du terrain, prendre contact avec les techniciens pour mettre en place des formations», précise notre interlocuteur. Information, formation, démonstration sont les points clés de cette étude.

Une vocation mixte

Les arguments sont suffisamment de taille pour intéresser les agriculteurs. Ainsi ce type d'associations serait économique puisque les arbres poussent beaucoup plus vite en présence des cultures donnant



Ovins et noyers en Dordogne, poiriers et bovins dans l'Ome, érables et pâtures dans l'Aude, merisiers et volailles dans l'Allier..., sont autant d'exemples concrets de l'agroforesterie en France.

même un bois sans nœud qui est valorisé en tranchage et déroulage. Le rendement des cultures intercalaires reste stable entre dix et quinze ans sur 90 % de la parcelle puis diminue ensuite lentement. Des plantations agroforestières introduites progressivement augmentent la valeur de l'exploitation, sans

diminution notable de son revenu agricole. La qualité environnementale est préservée puisque les arbres limitent les risques de pollution par lessivage des éléments fertilisants, freinent l'érosion, enrichissent le sol en matière organique. Assistera-t-on à un retour en arrière ?

A. K.